



E&C AUDIT

Immeuble Le Stiff
15, rue Jurien de la Gravière
29200 BREST
contact.brest@by-ec.fr | 02 98 80 40 44

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES
62 Rue de Glasgow
29200 BREST

RAPPORTS
Commissariat aux comptes

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Rapport de la SAS E&C AUDIT
Commissaire aux comptes
Pour l'exercice clos le 31/12/2025

[illegible]



E&C AUDIT

Immeuble Le Stiff
15, rue Jurien de la Gravière
29200 BREST
contact.brest@by-ec.fr | 02 98 80 40 44

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

62 Rue de Glasgow
29200 BREST

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Ce rapport contient 22 pages



E&C AUDIT
Immeuble Le Siff
15, rue Julien de la Gravière
29200 BREST
contact@eac-audit.fr / 02 98 80 40 44

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COMITE DES CEUVRES SOCIALES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association COMITE DES CEUVRES SOCIALES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



E&C AUDIT
Immeuble Le Stiff
15, rue Julien de la Gravière
29200 BREST
contact@ec-audit.fr | 02 98 80 40 44

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe :

- « Première d'application du règlement N° ANC 2022-06 » sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 ; ainsi que sur celles relatives au changement de méthode de comptabilisation des indemnités retraites.
- « Première année de comptabilisation d'une provision IFC » sur celles relatives au changement de méthode de comptabilisation des indemnités retraites.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les annexes mentionnent, à leur paragraphe 5 « Tableau des subventions », les subventions reçues au cours de l'exercice par le Comité des œuvres sociales pour un montant total de 603 737 €. Dans le cadre de nos travaux, nous avons confirmé le montant de ces subventions par un retour aux délibérations des collectivités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



E&C AUDIT
Immeuble Le Siff
15, rue Julien de la Gravière
29200 BREST
contact@ec-audit.fr | 02 98 80 40 44

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association COMITE DES ŒUVRES SOCIALES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



E&C AUDIT
Immeuble Le Siff
15, rue Julien de la Gravière
29200 BREST
contact@eic-a.fr | 02 98 80 40 44

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BREST
Le 18 juin 2026

E&C AUDIT

André BENEAT

Commissaire aux Comptes

Signé par André Beneat
Le 18 juin 2026

doc_1ZGD
ix_wrxDMODVME65

Bilan Actif

Actif		Actif immobilisé				Actif circulant				Renvois							
		Immobilisations incorporelles		Immobilisations corporelles		Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		Immobilisations financières ²⁾				Divers					
Frais d'établissement (I)		Frais de développement		Donations temporaires d'usufruit		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾		Immobilisations incorporelles		Participations		Créances titres immobilisés		Prêts		Autres immobilisations financières	
Montant brut		Amort. ou Prov.		Montant net		Montant net		Montant net		Montant net		Montant net		Montant net		Montant net	
Au 31/12/2025		Au 31/12/2024		Montant net		Montant net		Montant net		Montant net		Montant net		Montant net		Montant net	
29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318	
250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036	
78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378	
329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415	
TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	
29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318	
250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036	
78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378	
329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415	
TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	
29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318	
250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036	
78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378	
329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415	
TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	
29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318	
250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036	
78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378	
329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415	
TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	
29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318	
250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036	
78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378	
329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415	
TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	
29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318	
250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036	
78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378	
329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415	
TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	
29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318	
250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036	
78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378	
329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415	
TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	
29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318	
250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036	
78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378	
329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415	
TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	
29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318	
250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036	
78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378	
329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415	
TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	
29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318	
250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036	
78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378	
329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415	
TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	
29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318	
250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036	
78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378	
329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415	
TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	
29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318	
250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036	
78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378	
329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415	
TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	
29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318	
250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036	
78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378	
329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415	
TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	
29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318	
250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036	
78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378	
329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415	
TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	
29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318	
250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036	
78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378	
329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415	
TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	
29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318	
250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036	
78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378	
329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415	
TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	
29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318	
250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036	
78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378	
329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415	
TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	
29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318	
250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036	
78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378	
329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415	
TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	
29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318	
250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036		250 839		213 803		37 036	
78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378		78 203		49 825		28 378	
329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415		329 043		263 628		65 415	
TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	
29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318		29 810		24 491		5 318	
250 839		213 803		37 036		250 839		213 803</									

Bilan Passif

Passif			Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise	Fonds propres statutaires	409 224	425 157
		Fonds propres complémentaires		
		Fonds propres avec droit de reprise		
		Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres consommables	Écarts de réévaluation		
		Réserves		
		Réserves statutaires ou contractuelles		
		Réserves pour projet de l'entité		
		Autres réserves		
Autres fonds propres	Fonds dédiés	Report à nouveau	32 697	-15 932
		Excédent ou déficit de l'exercice		
		Situation nette (sous-total)	441 922	409 224
		Fonds propres consommables		
		Subventions d'investissement		
	Fonds reportés et dédiés	Provisions réglementées		
		Provisions pour risques		
		Provisions pour charges		
		Total (II)		
		Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés	Fonds dédiés		
		Fonds reportés liés aux legs ou donations		
		Total (I bis)		
		Montant des émissions de titres participatifs		
		Avances conditionnées		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	Total (I)	441 922	409 224
		Emprunts et dettes financières diverses (2)		
		Instrument financiers à terme		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
		Dettes des legs ou donations		
Renvois	Emprunts et dettes financières diverses (2)	Réserves statutaires ou contractuelles		
		Réserves pour projet de l'entité		
		Autres réserves		
		Report à nouveau		
		Excédent ou déficit de l'exercice		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	Situation nette (sous-total)	441 922	409 224
		Fonds propres consommables		
		Subventions d'investissement		
		Provisions réglementées		
		Provisions pour risques		
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	Provisions réglementées		
		Subventions d'investissement		
		Fonds propres consommables		
		Provisions réglementées		
		Provisions pour risques		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	Situation nette (sous-total)	441 922	409 224
		Fonds propres consommables		
		Subventions d'investissement		
		Provisions réglementées		
		Provisions pour risques		

Compte de résultat

		12 mois		12 mois		12 mois	
		Du 01/01/2025		Au 31/12/2025		Du 01/01/2024	
		12 885		925 952		1 023 957	
		603 737		13 035		173	
		1 542 579		1 645 238		1 645 238	
		1 393 074		1 551 817		1 551 817	
		6 728		6 577		6 577	
		86 025		86 934		86 934	
		21 106		21 312		21 312	
		2 489		2 692		2 692	
		4 762					
		1 106		143		143	
		1 515 292		1 669 477		1 669 477	
		27 286		-24 239		-24 239	
		10 722		10 722		10 722	
		6 556		6 556		6 556	
		33 843		-13 517		-13 517	
		3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		3. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	
		Total des produits financiers (III)		Total des charges d'exploitation (II)		Total des charges d'exploitation (II)	
		Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		Produits de biens et services		Produits de biens et services	
		Intérêts et charges assimilées		Ventes de biens		Ventes de biens	
		Différences négatives de change		Ventes de prestations de service		Ventes de prestations de service	
		Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		Concours publics et subventions d'exploitation		Concours publics et subventions d'exploitation	
		Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		Ressources liées à la générosité du public		Ressources liées à la générosité du public	
		Total des produits financiers (IV)		Produits de tiers financeurs		Produits de tiers financeurs	
				dont parraïnages		dont parraïnages	
				Ventes de biens et services		Ventes de biens et services	
				Ventes de biens		Ventes de biens	
				Ventes de prestations de service		Ventes de prestations de service	
				Concours publics et subventions d'exploitation		Concours publics et subventions d'exploitation	
				Ressources liées à la générosité du public		Ressources liées à la générosité du public	
				Dons manuels		Dons manuels	
				Mécénats		Mécénats	
				Legs, donations et assurances-vie		Legs, donations et assurances-vie	
				Contributions financières		Contributions financières	
				Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
				Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	
				Utilisations des fonds dédiés		Utilisations des fonds dédiés	
				Autres produits		Autres produits	
				Achats de marchandises		Achats de marchandises	
				Variation de stocks		Variation de stocks	
				Autres achats et charges externes		Autres achats et charges externes	
				Aides financières		Aides financières	
				Impôts, taxes et versements assimilés		Impôts, taxes et versements assimilés	
				Salaires		Salaires	
				Cotisations sociales		Cotisations sociales	
				Dotations aux amortissements et aux dépréciations		Dotations aux amortissements et aux dépréciations	
				Dotations aux provisions		Dotations aux provisions	
				Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	
				Reports en fonds dédiés		Reports en fonds dédiés	
				Autres charges		Autres charges	
				Total des produits financiers (III)		Total des produits financiers (III)	
				De participations		De participations	
				D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	
				Autres intérêts et produits assimilés		Autres intérêts et produits assimilés	
				Reprises sur dépréciations et provisions		Reprises sur dépréciations et provisions	
				Différences positives de change		Différences positives de change	
				Produits des immobilisations financières cédées		Produits des immobilisations financières cédées	
				Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	
				Total des produits financiers (III)		Total des produits financiers (III)	
				Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
				Intérêts et charges assimilées		Intérêts et charges assimilées	
				Différences négatives de change		Différences négatives de change	
				Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	
				Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	
				Total des charges financières (IV)		Total des charges financières (IV)	
				2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	
				3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	

Du 01/01/2024	Au 31/12/2024	12 mois			
	Du 01/01/2025	Au 31/12/2025	12 mois		
Produits exceptionnels (V)			Total		
Charges exceptionnelles (VI)			Total		419
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)					-419
Participation des salariés aux résultats			(VII)	1 146	1 996
Impôts sur les bénéfices			(VIII)		
Total des produits (I + III + V)				1 549 136	1 655 960
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)				1 516 438	1 671 893
EXCÉDENT OU DÉFICIT				32 697	-15 932
Evaluation des contributions volontaires en nature					
Contributions volontaires en nature			Dons en nature		
			Prestations en nature		
			Bénévolat		
TOTAL					
Charges des contributions volontaires en nature			Secours en nature		
			Mises à disposition gratuite de biens		
			Prestations en nature		
			Personnel bénévole		
TOTAL					

Principes et méthodes comptables et événements de l'exercice

1

Principes comptables

1.1

L'association a arrêté ses comptes en respectant les dispositions du code de commerce et du règlement ANC n°2018-06 art 431-2 et 2019-04.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2

Description de l'objet social de l'entité, du périmètre de ses activités et des moyens mis en œuvre (Règl. ANC 2018-06 Art 431-2)

Le Comité des Œuvres Sociales est constitué, pour une durée illimitée, par les dix collectivités de la métropole de Brest (maires de Brest, Bohars, Gouesnou, Guilers, Guipavas et le SIVU des Rives de l'Elorn, Le Relecq-Kerhuon, Plougastel-Daoulas, Plouzané et Brest métropole, désignés par le terme « Collectivités partenaires »). C'est une association placée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901, ayant pour titre « Comité des Œuvres Sociales des Personnels Communaux et métropolitains des villes de la métropole de Brest » dont le siège est à BREST.

Le Comité a pour missions l'aide et l'offre de services aux personnels communaux et métropolitains. Les deux axes de travail, que sont le loisir et l'aide sociale, définissent les activités du Comité précisées dans le projet associatif. D'autres établissements publics communaux, intercommunaux et paracommunaux pourront être admis, sur leur demande, au sein du Comité, sur proposition du bureau et l'approbation des deux tiers des membres du Conseil d'Administration présents.

Son action s'exerce en direction :

- du personnel en activité employé à titre permanent (titulaires, stagiaires ou contractuels) et à leur ayant droit tels que définis à l'article 3 du Règlement Intérieur,
- des retraités (sous réserve d'être à jour de sa cotisation) et à leurs ayant droit tels que définis à l'article 3 du Règlement Intérieur,
- du personnel non titulaire non permanent en activité ou ayant travaillé dans l'année civile en cours (pas d'ayants droit).

Les prestations dont bénéficie chaque catégorie sont définies en Conseil d'Administration.

1.3 Changement comptable

1.3.1 Changement de réglementation comptable

1.3.1.1 Première d'application du règlement N° ANC 2022-06

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

— Au niveau du compte de résultat :

Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ». Pas de transferts de charges en 2024.

Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :

Remboursements de charges de personnel - indemnité journalière prévoyance : sont en 2025 comptabilisés pour un montant de 359 € au compte 649 « Remboursements de charges de personnel » donc directement en déduction du poste « Salaires »

Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

— Au niveau du bilan

Les charges constatées d'avance s'élevaient à 16.6 K€ au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ».

Les charges constatées d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 15.9 K€ sont présentées dans la rubrique « Créances ».

1.3.2 Première année de comptabilisation d'une provision IFC

Jusqu'à l'exercice précédent, les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite faisaient l'objet d'une information en annexe, sans comptabilisation au passif du bilan.

À compter de l'exercice 2025, l'Association a décidé d'appliquer la méthode préférentielle en comptabilisant une provision pour indemnités de départ à la retraite à son bilan, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général relatives aux engagements sociaux. Ce choix a pour objectif de donner une image plus fidèle de la situation financière de l'Association.

A l'ouverture de l'exercice, l'engagement de retraite est de 808 €.

A la clôture de l'exercice, la provision au titre des engagements de retraite est évaluée à 4 763 € et impact le résultat de l'exercice par le biais d'une dotation aux provisions d'un montant de 4 763 €.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

2.1.1 Etat de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
			Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles Total II	24 410	5 400	-	-	29 810
Immobilisations corporelles					
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	212 623	38 217	-	-	250 840
Install., Tech., mat., outillage	820	-	-	-	820
Install. générales, ag. Am. divers	3 157	3 891	-	-	7 048
Matériel de transport	-	-	-	-	-
Mat bur., informatique, mobilier	45 781	24 554	-	-	70 335
Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Total III					
Participations	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	120	-	-	-	120
Prêts et autres immo. financières	755	63 810	64 330	-	235
Total IV					
	875	63 810	64 330	-	355
Total général					
	287 667	135 872	64 330	-	359 209

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Type d'immobilisation	Durée
Logiciels	1 à 4 ans
Constructions	20 ans
Agencement constructions	10 à 15 ans
Matériel et outillage	5 ans
Matériel audiovisuel	4 à 5 ans
Agencement mobilier	4 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau	3 à 10 ans
Mobilier	10 ans

Durée d'amortissement

Immobilisations	Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
	Frais d'établissement Total I	-	-	-
Amortissements incorporelles	Autres immobilisations incorporelles Total II	24 410	81	24 492
	Terrains	-	-	-
	Constructions	212 623	1 180	213 803
	Install., Tech., mat., outillage	820	-	820
	Install., générales, ag. Am. divers	3 041	405	3 446
	Matériel de transport	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	44 736	824	45 559
	Immo. Grevées de droits	-	-	-
	Total III	261 220	2 408	263 628
	Total général	285 631	2 489	288 120

2.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Montant début	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL				

2.1.4 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions	
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation
Incorporelles	24 410	81	-	-	-
Corporelles	261 220	2 408	-	-	-
TOTAL		2 489	-	-	288 120

2.2 Actif circulant

2.2.1 État des stocks

Catégorie de stocks appropriés à notre entité	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stock de billets	49 421		49 421
TOTAL		49 421	49 421

Les stocks de billetterie sont évalués au prix d'achat des billets hors frais d'acquisition, et selon la méthode des premiers entrés premiers sortis.

2.2.2 Charges constatées d'avance

Nature	Date période		Montants	
	Début	Fin	Exploitation	Financier
CCA			15 972	
				Exceptionnel

2.3 Fonds associatifs

Il s'élève au 31/12/2025 à 409 224.70 € (avant affectation du résultat N). Ce montant reprend le cumul des résultats comptables constatés depuis la création de l'association.

2.4 Provisions et passifs éventuels

2.4.1 Provisions

Tableau des provisions					
Rubriques (a)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Utilisées	Non utilisées	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques					
Provisions pour charges	4 762.92	4 762.92	4 792.92		4 762.92
TOTAL	4 762.92	4 762.92	4 762.92		4 792.92

Comptabilisation de l'indemnité de fin de carrière, montant du passif social au 31/12/2025 : 4 762.92 €.

2.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			-		
	Prêts			235	235	
	Autres			-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés			204 801	204 801	
	Autres			37 472	34 472	
	Charges constatées d'avance			15 972	15 972	
TOTAL				258 479	258 479	

Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts Accordés en cours d'exercice	

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES				Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				-			
Autres emprunts obligataires				-			
Emprunts et dettes établis après des crédits	à 1 an maximum à l'origine			18	18		
	à plus d'1 an à l'origine						
Emprunts et dettes financières divers				-			
Fournisseurs et comptes rattachés				61 765	61 765		
Dettes fiscales et sociales				26 175	26 175		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				-			

TOTAL			
Autres dettes	6 433	346 610	441 002
Produits constatés d'avance	346 610	346 610	441 002

Emprunts souscrits en cours d'exercice	Emprunts remboursés en cours d'exercice	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture

2.6 Honoraires du CAC

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	3 678	
Au titre d'autres prestations		
Honoraires totaux		3 678

2.6.1 Impôts sur les produits financiers

Un impôt société au taux de 24% a été constaté pour 1 146 € : il est calculé sur les intérêts financiers versés des dépôts à terme et des livrets.

3 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Employés	2	1
Ouvriers		
TOTAL	3	1

4 Engagements de fin de carrière pour le personnel salarié

Engagements retraite et avantages assimilés	Montant total de l'engagement	Prise en charge par l'assurance	Montant provisionné	Montant résiduel de l'engagement
Indemnités de départ en retraite	4 762.92		4 762.92	4 762.92
Engagements contractés au profit des seuls dirigeants				

Engagement fin de carrière pour le personnel salarié comptabilisé au 31/12/2025 est de 4 762.92 €.

Paramètres pris en compte pour le calcul :

- Taux actualisation = 3.75%
- Méthode de calcul retenue = méthode prospective (des unités de crédits projetées)
- Taux de charges patronales cadres = 45%
- Taux de charges patronales non cadres = 26%
- Taux d'évolution salariale = 1%
- Age de départ à la retraite = 64 ans
- Table de mortalité = table de mortalité 2016-2018

5 Tableau des subventions

	31/12/25	31/12/24	Budget 2025
Subventions d'exploitation	603 738	596 836	579 051
BOHARS	4 834	4 803	4 851
GOUESNOU	8 986	8 881	8 970
GUILERS	7 453	7 471	7 546
GUPAVAS	18 603	17 656	17 507
Mapad Rives de l'Iorn	25 890	22 665	
LE RELECQ KERHUON	16 304	16 162	15 789
Mairie+CCAS+SSIAD	15 488	15 326	15 480
PLougastel	16 394	16 052	16 213
Mairie+CCAS	489 784	487 818	492 696
BREST METROPOLE + Mairie de Brest	0	1 236	0
Subvention exceptionnelle	0	10 000	0
Remboursement TR périmés			
Brest 2024			
Total des produits	603 737	608 071	579 051



E&C AUDIT

Immeuble Le Stiff
15, rue Jurien de la Gravière
29200 BREST
contact.brest@by-ec.fr | 02 98 80 40 44

COMITE DES OEUVRES SOCIALES

62 Rue de Glasgow
29200 BREST

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées**

Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Ce rapport contient 2 pages

11/11/2019 11:11:11 AM

2025年12月15日

2002

0-678-91111-8 \$29.95

[illegible]

2010年12月10日

$$C_{12}H_{18}O_2 \rightarrow C_{12}H_{16}O_2 + H_2$$
[illegible]

2019-2020

00000000000000000000000000000000

8525777

bioRxiv preprint doi: <https://doi.org/10.1101/067994>; this version posted November 18, 2016. The copyright holder for this preprint (which was not certified by peer review) is the author/funder, who has granted bioRxiv a license to display the preprint in perpetuity. It is made available under aCC-BY-NC-ND 4.0 International license.

doi:10.1017/S0022292412001904

Journal of Management Education

[illegible]

References

Michael Engelhardt, Editor

9311786X/94/0000-0000\$05.00/0

0126-8603/00/0000-0000\$10.00/0

© 2003 Blackwell Publishing Ltd *Journal of Internal Medicine* 253: 105–112

155



E&C AUDIT
Immeuble Le Siff
15, rue Julien de la Gravière
29200 Ercé
contact@ec-audit.fr 02 98 80 40 44

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.



E&C AUDIT
Immeuble Le Stiff
15, rue Julien de la Groville
29200 BREST
contact@ec-audit.fr | 02 98 60 40 44

Conventions conclues avec les collectivités partenaires.

Les personnes concernées sont les administrateurs communs entre votre association et les collectivités partenaires suivantes : Brest métropole, la ville de Brest, la ville de Gouesnou, la ville de Guilers, la ville de Guipavas, la ville de Plougastel-Daoulas, la ville de Plouzané, la ville du Relecq-Kerhuon, le syndicat intercommunal à vocation unique pour la gestion des EHPAD des Rives de l'Elorn.

Au cours de l'exercice, une convention a été conclue entre votre association et les collectivités partenaires, définissant les moyens alloués par ces dernières au comité des œuvres sociales ainsi que les objectifs qui lui sont assignés.

Cette convention, prend effet à compter du 7 octobre 2025 jusqu'au 31 décembre 2026, avec une clause de tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2028.

Au titre de cette convention, sur la période du 7 octobre 2025 au 31 décembre 2025, votre association a comptabilisé un produit de 603 737€.

Fait à BREST

Le 18 juin 2026

E&C AUDIT

André BENEAT

Commissaire aux Comptes

Signé par André Beneat

Le 18 juin 2026

doc_KVG4

ix_wvXDMODVME65